

PROCÉDURE

- 01 Retrait du dossier à la CCBPAM
- 02 Dépôt du dossier et des devis (ne pas commencer les travaux avant la notification de la décision)
- 03 Décision du comité de pilotage
- 04 Réalisation des travaux
- 05 Versement de la subvention

RENSEIGNEMENTS ET ACCOMPAGNEMENT

Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
75 allée Louis Camille Maillard - 54700 Pont-à-Mousson

07 88 70 98 26

julie.bourdeaux@bassin-pont-a-mousson.fr



AIDES EN PÉRIMÈTRE ORT

ARTISAN COMMERCANT

REVITALISONS LES CENTRES-BOURGS !

Vous êtes installés dans les centres anciens de Pont-à-Mousson, Dieulouard, Pagny-sur-Moselle ou encore Blénod-lès-Pont-à-Mousson ? Vous avez besoin de rénover votre devanture ? D'embellir votre local ou d'investir dans du mobilier pour moderniser votre activité ? La Communauté de communes et de la Région Grand Est peuvent vous y aider.

VOUS ÊTES

Une personne physique et morale de droit privé (hors auto-entrepreneur) justifiant d'une inscription au registre du commerce (Kbis) et des sociétés ou au répertoire des métiers (D1) et remplissant les critères suivants :

- ✓ avoir un effectif de moins de 10 salariés,
- ✓ disposer d'un chiffre d'affaires annuel ou prévisionnel inférieur à 1 million d'euros, réalisé à plus de 50 % par la vente de biens ou de services aux particuliers,
- ✓ être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- ✓ engager un projet d'investissements non productifs nécessaire à la création/reprise, au maintien ou au développement de l'activité,
- ✓ exploiter un local commercial disposant d'une vitrine en rez-de-chaussée situé dans le périmètre ORT des 4 communes concernées.

Vous êtes éligible aux aides !

Pour vérifier si vous faites partie du périmètre ORT, contactez-nous ou rendez-vous directement sur la page "commerces" de la CCBPAM (www.bassin-pont-a-mousson.fr)

TRAVAUX ÉLIGIBLES



Rénovation et Modernisation

Travaux d'aménagement, de modernisation et de réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public et attenants non productifs, travaux de rénovation de devanture commerciale

Acquisition d'outillage et mobilier

Acquisition d'outillage et mobilier spécifique à l'activité commerciale, hors simple renouvellement et d'un coût unitaire supérieur à 500 € HT



Acquisition de véhicules de tournée

Acquisition de véhicules ateliers de tournées ou dédiés dont l'aménagement spécifique est supérieur à 3 000 € HT.



SUBVENTION

La subvention s'élève à :

- > 50% du montant HT des travaux éligibles
- > plafonnée à 10 000 €
- > minimum 4 000 € d'investissements.